

Lyon, mercredi 18 novembre 2020

## **Santé & déserts médicaux**

### **Les sénateurs refusent d'aménager le conventionnement des médecins**

*Le Sénat a voté contre un amendement proposé par le sénateur Patrice Joly dans le débat sur le PLFSS 2021. Il visait à introduire une limitation du conventionnement des médecins dans les zones déjà fortement pourvues en professionnels.*

*L'AMRF dénonce l'écart entre le choix des sénateurs alors que cette Chambre a vocation à représenter les territoires et non les lobbys médicaux. Cette situation suscite une incompréhension forte de la part des élus locaux.*

*Il faut que chacun prenne la mesure de la gravité de la situation et la responsabilité qu'il a à la laisser perdurer.*

*Aussi, les maires ruraux proposent des mesures simples et fortes pour rompre avec l'inégale répartition géographique des professionnels de santé, alors même que la profession médicale s'appuie sur la solidarité nationale pour le financement des études de médecine ou la solvabilisation de la patientèle.*

*En l'absence d'initiatives de la part du Gouvernement et du Parlement pour négocier avec les syndicats représentatifs des professionnels de santé, il est temps de prendre des mesures de régulation temporaire face à la bombe à retardement que représente la désertification médicale et répondre à la mobilisation citoyenne qui s'organise. Ainsi les Maires ruraux confirment la volonté exprimée par les rapporteurs de la mission ruralité à l'origine de l'Agenda rural d'avoir une série de mesures fortes parmi lesquelles : faire que pour une durée de trois ans un nouveau médecin ne puisse s'installer en étant conventionné que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesse son activité.*

*Pour le Bureau de l'AMRF,  
Dominique Dhumeaux  
1<sup>er</sup> vice-président  
Chargé de la santé et l'accès aux soins*

#macommuneestutile

#### **CONTACT PRESSE :**

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France  
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr) // [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)  
[@maires\\_ruraux](https://twitter.com/maires_ruraux)